

BILAN DE LA SECURITE ROUTIERE

2015



JEUDI 11 FEVRIER 2016

CONFERENCE DE PRESSE

Jeudi 11 février 2016

Bilan sécurité routière 2015

Le bilan 2015 de l'accidentalité dans le Gers s'établit à 120 accidents corporels, 129 blessés et 23 tués. Le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés sont en baisse notable dans notre département (- 6% pour les accidents corporels et - 18% pour les blessés). Ces baisses sont nettement plus importantes que celles observées au niveau national. Par contre, le nombre de tués est en augmentation dans notre département : + 3 tués par rapport à 2014. Le nombre de blessés hospitalisés est stable.

Indicateurs	2014	2015	Evolution Gers	Niveau national
Accidents	127	120	- 6 %	- 3,6 %
Tués	20	23	+ 15 %	+2,4 %
Blessés	157	129	- 18 %	- 3,6 %
Blessés hospitalisés	81	80	---	---

Il est important de souligner que l'indice de gravité des accidents du Gers (nombre de tués pour 100 accidents corporels), est particulièrement élevé. Il est nettement supérieur au national : 19,2 pour le Gers et 6,2 pour la France. Cela correspond, pour notre département à près d'1 tué pour 5 accidents corporels.

Profil des victimes

Cette année encore, **les seniors ont payés un lourd tribut**. Sur les 23 personnes qui ont perdu la vie sur les routes de notre département en 2015, **10 étaient âgés de plus de 65 ans (7 avaient plus de 75 ans, dont 2 piétons)**. Sur les 5 années précédentes (2010 à 2014), 35 % des tués étaient des seniors, alors qu'ils représentent 24 % de la population gersoise.,

La population masculine est sur-représentée dans les accidents mortels. En 2015, 15 tués sur 23 étaient des hommes. Sur les 5 dernières années, leur responsabilité présumée est constatée dans 3 accidents mortels sur 4.

A noter aussi, sur les 23 tués en 2015, 19 étaient gersois.

Les causes des 22 accidents mortels en 2015 (un accident peut avoir plusieurs causes)

Les pertes de contrôle (dues à une vitesse excessive, un malaise, un défaut d'attention, l'usage du smartphone au volant, ...), les **problèmes d'addiction** (alcool et stupéfiants) et les **refus de priorité** sont les **trois principales causes des accidents mortels dans le Gers en 2015**.

Dans 1 accident mortel sur 3, un des conducteurs impliqués était sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

Parmi les facteurs aggravants, on peut noter que 4 personnes ayant perdu la vie en 2015 n'avaient pas attaché leur ceinture de sécurité, et 1 cycliste n'avait pas de casque vélo.

L'environnement

En 2015, on enregistre 4 accidents mortels sur 22 contre obstacles fixes (arbre, poteau, muret, glissière).

Même si en 2015, le taux d'accidents mortels contre obstacles fixes est plus faible que les autres années, il n'en reste pas moins que cet indicateur est très sensible dans le Gers et explique en partie la forte gravité des accidents corporels du département par rapport au niveau national.

Les délits routiers

	2014	2015	Evolution
Conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants	837	909	+ 8,6 %
Délits relatifs aux comportements routiers	492	515	+ 4,6 %
Délits relatifs aux permis de conduire et règles administratives	595	689	+ 15,80 %

Le nombre de retraits immédiats de permis de conduire a baissé en 2015 (baisse de 5 % par rapport à 2014). En 2015, les forces de l'ordre ont procédé à **570 retraits immédiats**, contre 600 en 2014 et 530 en 2013 (615 en 2012 et 560 en 2011).

Le nombre de conducteurs contrôlés sans permis ou avec un permis non valide en 2015 est en hausse par rapport à 2014 (+ 9 %). En 2015, les forces de l'ordre ont contrôlé **295 conducteurs sans permis ou avec un permis non valide**, contre 270 en 2014, 305 en 2013 (191 en 2012 et 101 en 2011)

Les actions de prévention

Dans le cadre du **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)** plusieurs actions ont été menées en 2015

- **Les troisièmes états généraux de la sécurité routière du Gers** ont eu lieu le 5 novembre 2015 à Auch. Cette journée a rassemblé près de 70 acteurs du domaine de la prévention routière autour du thème « Quelles actions pour améliorer la sécurité des seniors ? ». Des ateliers ont notamment permis aux participants de réfléchir aux améliorations possibles en matière d'aménagement de l'espace public, d'actions de prévention en direction de ce public mais également d'actions de sensibilisations de tous les usagers.
- **la poursuite de la sécurisation des grandes festivités** : contrôles préventifs d'alcoolémie et mise en place de navettes de bus avec la Prévention Routière.
- **le concours de dessins de la préfecture dans les écoles du département**
- **les actions en direction des seniors** telles que remise à niveau du code de la route, audit de conduite, actions de prévention piétons-seniors
- le concours de promotion de l'AAC (conduite accompagnée)
- **de nombreuses sensibilisations réalisées par la gendarmerie et la police notamment en direction des seniors et des jeunes.**

Les nouvelles mesures annoncées par le Ministre de l'Intérieur

Le comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 a arrêté 22 mesures principales et 33 mesures complémentaires. Elles font suite aux 26 mesures composant le plan d'urgence pour la sécurité routière, présenté par le premier ministre en début d'année.

Parmi les dernières mesures, on peut retenir :

- l'augmentation du nombre de zones sécurisées par des radars par l'installation de radars leurre, l'optimisation de l'utilisation des radars embarqués, et l'augmentation de la proportion de radars autonomes déplaçables ;
- l'intensification de la lutte contre les conduites addictives (alcool et stupéfiant) sur la route par l'élargissement des possibilités de recours à l'éthylotest anti-démarrage, l'augmentation du nombre de contrôle et l'utilisation d'un test salivaire de confirmation effectué au bord de la route (en remplacement de la prise de sang en milieu médical) ;
- une meilleure protection des usagers les plus vulnérables par l'obligation du port du casque pour les cyclistes de moins de 12 ans, l'amélioration de l'accompagnement des victimes et un accès à l'indemnisation facilitée.

L'objectif de ces mesures est d'obtenir, à l'horizon 2020, un nombre de tués inférieur à 2000.